



Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

LES ÉLÉMENTS ci-dessous visent simplement à donner une courte image des grandes caractéristiques des contrats rhônalpins, et mettent en perspective les Contrats de ville et les Contrats urbains de cohésion sociale. Les éléments financiers ne figurent pas, faute d'informations mobilisables. Ces éléments résultant du croisement de différentes sources et d'une enquête, quelques erreurs ou manques restent possibles.

AGGLOMÉRATION DE BOURG-EN-BRESSE (Ain)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : convention de sortie de DSU en 1995

Signataires du contrat : communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat, communauté de communes du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux, Stab (syndicat des transports de l'agglomération bourguignonne)

Géographie prioritaire : pas de catégorisation, une attention particulière pour une dizaine de quartiers ou îlots d'immeubles dont Pont des Chèvres et Reyssouze classés en Zus

Dispositifs : Plie, CLS, PLH (intercommunaux), Cel (Bourg-en-Bresse, Saint-Denis-les-Bourg), Rep

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, agent de développement au niveau de l'agglomération

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat, communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs

Géographie prioritaire : quatre quartiers en catégorie 1 (Le Pont des Chèvres, La Reyssouze classés en Zus), deux quartiers en catégorie 2, un quartier en catégorie 3

Dispositifs : PLH, CTEF, CDRA (agglomération); CLSPD/CLS, Pel/Cel (Bourg-en-Bresse)

Nouveaux dispositifs : PRE (Bourg-en-Bresse), PRU (La Reyssouze), ASV (Bourg-en-Bresse)

Maîtrise d'œuvre : pour l'agglomération, un chef de projet responsable du service développement territorial solidaire, un chargé de mission jeunesse-prévention-développement territorial, deux personnes en charge des Points Infos Emploi, une chargée de mission gens du voyage; à la ville de Bourg-en-Bresse, un coordonnateur PRE, un chargé de mission politique de la ville, un animateur/chef de projet de quartier (également une directrice PRU)

OYONNAX (Ain)

Contrat de ville (2000-2006) communal

Entrée en politique de la ville : 1990

Signataires du contrat : commune d'Oyonnax, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : La Plaine, La Forge, Geilles, Nierme, La Tuilerie et le centre-ville

Dispositifs : Cel, CTL, CLS intercommunal

Maîtrise d'œuvre : Association Oyonn'Act, chef de projet

Cucs (2007-2009) communal

Signataires du contrat : commune d'Oyonnax, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (La Plaine, La Forge) classés en Zus, deux quartiers en catégorie 2, un quartier en catégorie 3

Dispositif : CLSPD/CLS

Nouveau dispositif : ASV

Maîtrise d'œuvre : Association Oyonn'Act avec une directrice/chef de projet, une coordinatrice de quartier

ANNONAY (Ardèche)

Contrat de ville (2000-2006) communal

Entrée en politique de la ville : 1989

Signataires du contrat : commune d'Annonay, État, Région, conseil général, Fas

Géographie prioritaire : pas de catégorisation des quartiers mais des territoires ciblés dont le Nord-Ouest (Font-Chevalier, SACOGA, la Croze et Lapras), le Zodiaque classé en Zus

Dispositifs : Rep, Cel, CLS, CCPD

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, chef de projet adjoint « jeunesse », coordonnateur CLS

Cucs (2007-2009) communal

Signataires du contrat : commune d'Annonay, État, Région

Géographie prioritaire : quatre quartiers en catégorie 2 (le Zodiaque classé en Zus)

Dispositifs : CLSPD/CLS, Plie, CTEF

Nouveaux dispositifs : PRE, un PRU en projet sur le quartier du Zodiaque

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

AUBENAS (Ardèche)**Contrat de ville (2000-2006) communal****Entrée en politique de la ville** : 1994**Signataires du contrat** : commune d'Aubenas, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleur**Géographie prioritaire** : quartier des Oliviers classé en Zus**Dispositifs** : CLS, Cel, Rep**Maîtrise d'œuvre** : chef de projet**Cucs (2007-2009) communal****Signataires du contrat** : commune d'Aubenas, État, Région
Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 2 (Les Oliviers classé en Zus)**Dispositifs** : CLSPD/CLS, CTEF**Nouveaux dispositifs** : PRE, projet de PRU sur le quartier des Oliviers**Maîtrise d'œuvre** : un chef de projet, un agent de développement, une coordinatrice PRE (également un chargé de mission RU)**MONTÉLIMAR (Drôme)****Contrat de ville (2000-2006) communal****Entrée en politique de la ville** : 1989**Signataires du contrat** : commune de Montélimar, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux**Géographie prioritaire** : un quartier en catégorie 1 (Ouest classé en Zus), 2 quartiers en catégorie 2**Dispositifs** : Rep, CCPD, CLS, PLH, Cel**Maîtrise d'œuvre** : chef de projet et adjoint coordonnateur du CLS**Cucs (2007-2009) communal****Signataires du contrat** : commune de Montélimar, État, Région**Géographie prioritaire** : deux quartiers en catégorie 2 (quartiers Ouest classés en Zus)**Dispositif** : CLS/CLSPD**Nouveau dispositif** : PRE**Maîtrise d'œuvre** : un chef de projet, un chargé de mission éducation et PRE, un chargé de mission emploi-santé-social**ROMANS-SUR-ISÈRE, BOURG-DE-PÉAGE (Drôme)****Contrat de ville (2000-2006) intercommunal****Entrée en politique de la ville** : 1983**Signataires du contrat** : communes de Romans, Bourg-de-Péage, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux**Géographie prioritaire** : un quartier de niveau 1 (La Monnaie à Romans classé en ZRU), un quartier de niveau 2 (le centre ancien à Romans)**Dispositifs** : CLS, Plie, PLH (intercommunaux); CCPD, Rep (Romans); Cel (Bourg-de-Péage)**Maîtrise d'œuvre** : chef de projet, chargé de mission insertion au niveau de l'agglomération, chargé de mission CCPD (Romans) et CLS (les deux communes), agent de développement territorial à Romans, référent politique de la ville à Bourg-de-Péage**Cucs (2007-2009) intercommunal****Signataires du contrat** : commune de Romans, Bourg-de-Péage, État, Région**Géographie prioritaire** : un quartier en catégorie 1 (La Monnaie classé en Zus et ZRU), un quartier en catégorie 2 à Romans; trois quartiers de catégorie 2 à Bourg-de-Péage**Dispositifs** : Plie (agglomération); CLS/CLSPD, Pel/Cel (Romans), CTEF**Nouveaux dispositifs** : PRE (Romans), ASV (Romans), PRU (Romans, la Monnaie)**Maîtrise d'œuvre** : un chef de projet, un chargé de mission prévention-sécurité, un chargé de mission insertion, un coordonnateur PRE, une coordinatrice ASV (également un chargé de mission PRU)**AGGLOMÉRATION VALENTINOISE (Drôme)****Contrat de ville (2000-2006) intercommunal****Entrée en politique de la ville** : 1984**Signataires du contrat** : communes de Valence, Bourg-les-Valence, Portes-les-Valence, Saint-Marcel-les-Valence, Saint-Péray, Guilherand-Granges, Cornas, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux**Géographie prioritaire** : un quartier de niveau 1 (Valence-le-Haut-le Plan et Fontbarlette, classé en Zus, ZRU, ZFU); deux quartiers de niveau 2 (le Polygone classé en Zus et Valensolles)**Dispositifs** : PLH, Plie, CLS transports urbains (intercommunaux); CCPD, CLS, Zep, Rep (Valence); CCPD, CLS (Bourg-les-Valence)**Maîtrise d'œuvre** : coordinateur au niveau de l'agglomération (chef de projet de Valence), quatre agents de développement et un chargé de mission CCPD (80 %) à Valence, un chef de projet à Bourg-les-Valence, un chef de projet à Portes-les-Valence**Cucs (2007-2009) intercommunal****Signataires du contrat** : Valence Major, communes de Valence, Bourg-les-Valence, Portes-les-Valence, État, Région, Caf**Géographie prioritaire** : quatre quartiers en catégorie 1 (Fontbarlette-le-Plan classé en Zus, ZRU et ZFU); le

Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

Polygone classé en Zus) à Valence; quatre quartiers en catégorie 2 à Bourg-les-Valence; trois quartiers en catégorie 2 à Portes-les-Valence

Dispositifs : Plie, CLS/CLSPD, Cel, CTEF

Nouveaux dispositifs : ASV (agglomération), protocole de préfiguration mais pas PRU conventionné

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet Cucs à partir du 1^{er} février 2008 (également un coordonnateur Anru)

AGGLOMÉRATION PONTOISE (Isère)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Porté par le Sivom de l'agglomération de Pont-de-Chéruy

Entrée en politique de la ville : 1994

Signataires du contrat : communes de Pont-de-Chéruy, Charvieu-Chavagnieu, Chavanoz, Tignieu-Jamezieu, Sivom de l'agglomération de Pont-de-Chéruy réunissant 4 communes, État, Région, conseil général, TGI de Vienne, Caf, Fas

Géographie prioritaire : Pas de catégorisation mais une attention particulière au quartier de Moulin Villette (à Chavanoz) classé en Zus

Dispositifs : Cel, CLS

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

Cucs (2007-2009) Contrat communal

Porté par la commune de Chavanoz

Signataires du contrat : commune de Chavanoz, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 2 (Moulin Villette classé en Zus)

Dispositif : Pel/Cel

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, les représentants des autres dispositifs spécifiques (coordinateur DRE, Rep notamment)

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE (Isère)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : 1983

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération de Grenoble au nom des 26 communes, État, Région, conseil général, Caf de Grenoble, Fas, CDC

Géographie prioritaire : six territoires de niveau 1 (Teisseire et Mistral classés en Zus à Grenoble; Chamberton, Renaudie, La Plaine à Saint-Martin-d'Hères); treize territoires de niveau 2 (Village II, les Essarts et Surieux à Échirolles – quartier de la Villeneuve classé en Zus et ZRU; les Florales en Zus et ZRU, Alpes-Marcel Cachin, Bastille-Romain Rolland et centre ancien à Fontaine; Villeneuve, Village olympique et Abbaye Jouhaux en Zus et ZRU, Lys rouge-Abry à Grenoble; Îles de mars-Olympiades, Grand Galet, Taillefer Marcelline à

Pont-de-Claix. De plus, le quartier Châtelet, à Grenoble, est classé en Zus et ZRU, et le quartier Pique-Pierre – Buisseratte, à Saint-Martin-le-Vinoux, en Zus.

Dispositifs : Plie, CLS transports, PLH (intercommunaux); CLS à Fontaine, Grenoble, Échirolles, Saint-Martin-d'Hères; CCPD à Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, directeur de projet GPV, directeur de projet Pic Urban, référents thématiques et territoriaux (membres des collectivités) au niveau de l'agglomération; des chefs de projet (au niveau communal ou de quartiers), des référents politique de la ville au niveau communal

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : huit quartiers en catégorie 1 (Mistral classé en Zus; Village olympique, Teisseire, Châtelet, Abbaye et Jouhaux classés en Zus et ZRU à Grenoble; Villeneuve classé en Zus, ZRU et ZFU; Village II classé en Zus à Échirolles; Renaudie, La Plaine et Zac centre, Henri Wallon, Paul Éluard, Paul Bert, Langevin, Sépard classés en Zus à Saint-Martin-d'Hères; Bastille classé en Zus à Fontaine); six quartiers en catégorie 2 (Les Florales classé en Zus, ZRU à Fontaine, Pique Pierre, Buisseratte, RN 75 classés en Zus à Saint-Martin-le-Vinoux); six quartiers en catégorie 3

Dispositifs : DRE (GIP), PLH, CLSPD/CLS/CISPD, Plie, Pel/Cel, CTEF (agglomération)

Nouveaux dispositifs : ASV, PRE (agglomération); PRU (Grenoble, Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Fontaine); ASV (Grenoble, Échirolles/Pont-de-Claix, Fontaine/Saint-Martin-le-Vinoux)

Maîtrise d'œuvre : un service au sein de la Direction des politiques urbaines (DPU) : une responsable de service, trois chargés de mission thématiques (prévention-sécurité-participation; évaluation; éducation). À noter dans la DPU également le GPV (4,55 ETP) et le Pic Urban (3,2 ETP). Une dizaine de chefs de projets territorialisés (au niveau communal ou dans les quartiers dans le cas de Grenoble) ou des référents politique de la ville au niveau communal

AGGLOMÉRATION DU PAYS VIENNOIS (Isère)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : 1994

Signataires du contrat : communes de Pont-Évêque, Seyssuel, Saint-Cyr-sur-Rhône, Reventin-Vaugris, Sainte-Colombe, Saint-

Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Vienne, district de Vienne (composé des communes précitées), État, Région, conseil général, Caf, Fas, TGI de Vienne, académie de Grenoble, Syndicat intercommunal de gestion des transports urbains, Syndicat intercommunal de prévention de la délinquance, SIVU du pays viennois

Géographie prioritaire : Pas de catégorisation mais une attention particulière sur huit quartiers ciblés, Estressin (classé en ZRU), Vallée de Gère, Malissol (classé en Zus) et L'Isle sur Vienne; Les Barbières – le Château, la Gare à Chasse-sur-Rhône; le Plan des Aures (classé en Zus) et les Genêts à Pont-Évêque

Dispositifs : Plie, CLS, CIPD (intercommunaux : Vienne, Pont-Évêque et Chasse-sur-Rhône); Rep, CTL à Vienne; Rep à Pont-Évêque

Maîtrise d'œuvre : directeur de projet et trois chefs de projet thématiques (niveau agglomération)

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération du Pays Viennois, communes de Vienne, Pont-Évêque, Chasse-sur-Rhône, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (Malissol classé en Zus), un quartier en catégorie 2 (Grand Estressin Portes de Lyon classé en Zus, ZRU), un quartier en catégorie 3 à Vienne

Dispositifs : CLSPD/CLS, Plie (agglomération), CLSPD, CLS (Vienne), CTEF

Nouveaux dispositifs : ASV (agglomération), PRE

Maîtrise d'œuvre : un directeur de projet, une directrice de projet adjointe, un chef de projet Habitat, un chef de projet Réussite éducative, un chef de projet Insertion-développement économique, un chef de projet Prévention de la délinquance, une coordinatrice ASV

AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE (Isère)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Porté par le GIP contrat de ville Nord-Isère

Entrée en politique de la ville : 2000

Signataires du contrat : communes Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, l'Isle-d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, la Verpillière, Syndicat d'agglomération nouvelle de l'Isle-d'Abeau, Sivom des communes des deux cantons de Bourgoin-Jallieu, Syndicat intercommunal d'études préalables à la constitution de l'agglomération nord-iséroise, État, Région, conseil général, Arra HLM, Caf de Grenoble et de Vienne, Fas

Géographie prioritaire : onze quartiers considérés comme sensibles : les Moines à Saint-Quentin-Fallavier, Riente Paine à la Verpillière, Servenoble, Saint-Bonnet, Les Roches à Villefontaine classés en Zus et ZRU; plateau de Saint-Hubert et Pierre Louve à l'Isle-d'Abeau; Champfleuri Champaret, La Grive, Saint-Michel à Bourgoin-Jallieu

Dispositifs : PLH Ville nouvelle, PLH Sivom Bourgoin-Jallieu (intercommunaux); CLS (toutes communes sauf la Verpillière), CCPD (Bourgoin-Jallieu, L'Isle-d'Abeau, Villefontaine), CTL (La Verpillière), Rep (Bourgoin, Saint-Quentin, La Verpillière, Villefontaine)

Maîtrise d'œuvre : chef de projet au niveau de l'agglomération, référents dans chaque commune

Cucs (2007-2009) intercommunal

Porté par le GIP contrat de ville Nord-Isère

Signataires du contrat : communes de Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, l'Isle-d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1, un quartier en catégorie 3 à Bourgoin-Jallieu; un quartier en catégorie 1 (Saint-Bonnet – Centre – Les Roches Muissat classé en Zus et ZRU), un quartier en catégorie 2 (Servenoble-Vaugelas classé en Zus et ZRU), un quartier en catégorie 3 à Villefontaine; un quartier en catégorie 2, un quartier en catégorie 3 à l'Isle-d'Abeau; un quartier en catégorie 3 à Saint-Quentin-Fallavier

Dispositifs : PLH, CTEF, CDRA (agglomération); CLSPD/CLS (Bourgoin-Jallieu)

Nouveau dispositif : PRE (agglomération)

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un chef de projet réussite éducative, des référents communaux

AGGLOMÉRATION DU GRAND ROANNE (Loire)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : 1999

Signataires du contrat : communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest, Commelle-Vernay, communauté d'agglomération de Grand Roanne agglomération, État, Région, conseil général, Caf, Fasild

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (Mayollet-Halage-Clermont classé en ZRU, Parc des sports-Oudan classé en Zus à Roanne); sept quartiers en catégorie 2 (Mulsant et Le Port à Roanne, Pontet-Est Centre à Riorges, Étines au Coteau, Billodièrre – Noyon et Tuileries à Mably)

Dispositifs : CLS, CIPD (intercommunaux), Cel à Roanne, Mably, Riorges, Perreux

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet et sa collaboratrice au niveau de l'agglomération, chef de projet et deux coordinateurs de quartier à Roanne, un référent pour chaque autre territoire prioritaire

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération le Grand Roanne, communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest, Commelle-Vernay, État, Région, conseil général, Caf

Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1 (Le Parc des sports Oudan classé en Zus), à Roanne; deux quartiers en catégorie 2 (Halage-Mayollet classé en Zus et ZRU), (Mulsant) à Roanne; deux quartiers en catégorie 3 à Mably; un quartier en catégorie 3 à Riorges
Dispositifs : PLH, CISPD (agglomération), Cel (Roanne, Riorges et Mably), CTEF (Roanne)
Nouveaux dispositifs : PRE (Roanne), PRU (Parc des sports, Mayollet)
Maîtrise d'œuvre : un responsable habitat/politique de la ville à l'agglomération; au niveau des communes : des référents pour chaque quartier prioritaire, un coordinateur PRE (une chargée d'opération renouvellement urbain)

AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE (Loire)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal de la Vallée de l'Ondaine

Porté par le Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (Sivo)

Entrée en politique de la ville : 1989

Signataires du contrat : communes de Firminy, Chambon-Feugerolles, Ricamarie, Fraisses, Unieux, Caloire, Saint-Paul-en-Cornillon, Sivo, État, Région, conseil général, Caf, Fas, les bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : Le Montcel (à la Ricamarie) en Zus et ZRU; La Romière-Le Bouchet (au Chambon-Feugerolles) en Zus et ZRU

Dispositifs : CIPD (canton de Firminy), CLS (Firminy ville, La Ricamarie), Cel, CCPD (Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie), Rep (Chambon-Feugerolles et La Ricamarie)

Maîtrise d'œuvre : chef de projet au niveau intercommunal, chef de projet et agent de développement au niveau des communes de la Ricamarie et du Chambon, référents dans les cinq autres communes

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal du Pays du Gier

Syndicat intercommunal du Pays de Gier (SIPG) depuis 1993

Entrée en politique de la ville : 1990

Signataires du contrat : SIPG (Syndicat Intercommunal du Pays de Gier) regroupant 22 communes (21 concernées), État, Région, conseil général, Caf de Saint-Étienne, Fas, le représentant des bailleurs publics de la Vallée du Gier

Géographie prioritaire : six quartiers prioritaires et onze quartiers sensibles; Le Grand Pont (à Rive-de-Gier) classé en ZRU jusqu'en 2001

Dispositifs : Opah (intercommunale), CLS et CCPD à Saint-Chamond

Maîtrise d'œuvre : chef de projet et agent de développement social au niveau intercommunal, chefs de projet au niveau communal à Rive-de-Gier et à Saint-Chamond

Contrat de ville (2000-2006) communal de Saint-Étienne

Entrée en politique de la ville : 1975

Signataires du contrat : commune de Saint-Étienne, État, Région, conseil général, Caf, Fas, le Siotas, la Stas, association des maîtres

d'ouvrage publics de Saint-Étienne

Géographie prioritaire : Montchovet et Montreynaud classés en Zus, ZRU, une ZFU à Montreynaud, Tarentaize, Beaubrun, Séverine classés en Zus et quatre autres quartiers ciblés

Dispositifs : CCPD, Rep, CLS, GPV sur les quartiers Montchovet, Montreynaud, Tarentaize, Beaubrun, Séverine et Crêt de Roc

Maîtrise d'œuvre : directeur général adjoint, responsable du service vie sociale, responsable du service sport, quatre chefs de projet et un agent de développement territoriaux, trois chargés de mission (économie, commerces, Europe)

Cucs (2007-2009) intercommunal de l'agglomération de Saint-Étienne Métropole

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole, communes de Saint-Étienne, Rive-de-Gier, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Firminy, Saint-Chamond, Unieux, L'Horme, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : quatre quartiers en catégorie 1 (Montreynaud classé en Zus, ZRU et ZFU; quartier sud-est Montchovet classé en Zus et ZRU; Tarentaize, Beaubrun, Séverine classé en Zus), six quartiers en catégorie 3 à Saint-Étienne; deux quartiers en catégorie 1 (Le Grand Pont classé en Zus et ZRU) à Rive-de-Gier; un quartier de catégorie 1 (La Romière-Le Bouchet classé en Zus et ZRU), un quartier en catégorie 2, quatre quartiers en catégorie 3 au Chambon-Feugerolles; un quartier en catégorie 2 (Le Moncel élargi au centre-ville classé en Zus et ZRU), un quartier en catégorie 3 à la Ricamarie; un quartier en catégorie 2, un quartier en catégorie 3 à Firminy; un quartier en catégorie 2, trois quartiers en catégorie 3 à Saint-Chamond; un quartier en catégorie 3 à Unieux et un quartier en catégorie 3 à L'Horme

Dispositifs : PLH, Plie (agglomération), CLS/CLSPD (Le Chambon-Feugerolles), CTEF (agglomération)

Nouveaux dispositifs : PRE (Saint-Étienne, Rive-de-Gier, Le Chambon-Feugerolles), PRU (Saint-Étienne, Le Chambon-Feugerolles), ASV (Saint-Étienne)

Maîtrise d'œuvre : agglomération : un responsable de service, deux chefs de projet territoriaux, une chargée de mission thématique/assistante du chef de projet, une équipe Plie; communes : un chef de projet pour chaque commune; Saint-Étienne : un responsable du service politique de la ville, un coordinateur social de territoire, quatre chefs de projet territoriaux, un coordinateur PRE, un coordinateur ASV, un chargé de mission CLSPD

► AGGLOMÉRATION CHAMBÉRIENNE (Savoie)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : 1994

Signataires du contrat : Chambéry Métropole, État, Région, conseil général, Caf, CDC, Fas, Anah, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : quartiers en GPV : le Biollay (en Zus), Cassine, Chantemerle, Piochet, Chambéry-le-Haut (en ZRU); cinq quartiers nécessitant « un projet global de développement » : les Épinettes et Clos Gaillard à Barby, La Forgerie et La Poterie à Cognin, Les Chantres à La Motte-Servolex, Val Fleury et Les Épinettes à La Ravoire; quartiers « fragiles » : Bellevue à Chambéry, L'Espinier-Le Pré Rond à Saint-Baldoph; cinq autres « sites » en veille

Dispositifs : PLH, Plie (intercommunaux), CCPD, Cel (Chambéry)

Maîtrise d'œuvre : directeur de projet, quatre chargés de mission thématique (action sociale et services aux publics; prévention – sécurité; insertion par l'économie; éducation – sport – citoyenneté – culture) au niveau de l'agglomération, trois « secrétaires généraux de quartier, chefs de projet » à Chambéry

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération Chambéry Métropole, État, Région, conseil général, Caf, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : trois quartiers en catégorie 1 (Hauts de Chambéry classé en Zus et ZRU, Le Biollay, Bellevue en Zus), un quartier en catégorie 2 à Chambéry; deux quartiers en catégorie 2 à Barby; un quartier de catégorie 2 à La Ravoire; un quartier en catégorie 2 à Cognin; un quartier en catégorie 3 à Saint-Baldoph; un quartier en catégorie 3 à La Motte-Servolex; un quartier en catégorie 3 à Saint-Alban-Lesysse et un quartier en catégorie 3 à Jacob-Bellecombette

Dispositifs : PLH, CLSPD, Plie, CTEF (agglomération)

Nouveaux dispositifs : PRE (Chambéry); PRU (Chambéry-le-Haut)

Maîtrise d'œuvre : un directeur de projet, un chargé de mission Cucs, un coordonnateur ASV, un assistant de prévention (également un chargé de projet RU), une chargée de logement, un chargé de mission habitat, un chargé de développement Gens du voyage, un coordonnateur PRE, un chargé de clauses sociales d'insertion

AGGLOMÉRATION ANNEMASSIENNE (Haute-Savoie)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : 1989 pour la commune d'Annemasse, 1994 pour l'EPCI

Signataires du contrat : communes d'Ambilly, Annemasse, Étrembières, Gaillard, Ville-la-Grand, Vétraz-Monthoux, SIVMAA réunissant les six communes, État, Région, conseil général, Caf, CDC,

Fas, bailleurs sociaux, Sonacotra

Géographie prioritaire : sept quartiers prioritaires à Annemasse dont Le Perrier classé en Zus, trois à Gaillard, deux à Ville-la-Grand, deux à Ambilly

Dispositifs : CIPD, CLS, PLH, Opah (intercommunaux); Rep à Annemasse

Maîtrise d'œuvre : chef de projet au niveau de l'agglomération, trois chefs de projet au niveau communal (Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand), un référent communal (directeur général d'Ambilly), chargé de mission PLH au niveau de l'agglomération

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération de la région annemassienne, communes d'Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand, Ambilly, État, Région, Caf, bailleurs sociaux, deux communes hors Cucs

Géographie prioritaire : trois quartiers en catégorie 1 (Perrier-Livron classé en Zus) à Annemasse; quatre quartiers en catégorie 2 à Gaillard; un quartier de catégorie 3 à Ville-la-Grand; deux quartiers en catégorie 3 à Ambilly

Dispositifs : PLH, CLS/CLSPD, CTEF

Nouveaux dispositifs : PRE (Annemasse et Gaillard), PRU (Le Perrier), ASV (agglomération)

Maîtrise d'œuvre : au niveau de l'agglomération : un chef de projet; au niveau communal : trois chefs de projet (Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand) et un référent communal (directeur général d'Ambilly)

MOYENNE VALLÉE DE L'ARVE (Haute-Savoie)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Syndicat intercommunal à vocation unique, Sivu « Actions ville 2006 »

Entrée en politique de la ville : 2000

Signataires du contrat : communes de Bonneville, Cluses, Mari-gnier, Marnaz, La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Scion-zier, Sivu « Actions Ville 2006 » réunissant sept communes, État, Région, conseil général, Caf, CDC, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : quatre quartiers, les Iles à Bonneville, Les Ewües à Cluses (classé en Zus), La Balme à la Roche-sur-Foron, Le Crozet à Scionzier; huit autres quartiers sont considérés comme « sensibles »

Dispositifs : Rep (Bonneville, Cluses), Cel (Cluses), CTL (La Roche-sur-Foron, Scionzier, Bonneville)

Maîtrise d'œuvre : chargée de mission au niveau intercommunal

Cucs (2007-2009) intercommunal

Porté par le Syndicat intercommunal à vocation unique, Sivu « Actions ville 2006 »

Signataires du contrat : Sivu « Actions Ville » (réunissant sept communes non signataires en propre : Bon-

Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

neville, Cluses, Marignier, Marnaz, La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Scionzier), État, Région, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 2, un quartier en catégorie 3 à Bonneville; trois quartiers de catégorie 2 à Cluses (Les Ewües en Zus); un quartier en catégorie 3 à La Roche-sur-Foron; un quartier en catégorie 2 à Scionzier et un quartier en catégorie 2 à Marnaz

Dispositifs : PLH (Bonneville), CLS/CLSPD (Bonneville, Marnaz, Scionzier), Pel/Cel (toutes les communes), CTEF (Bonneville)

Nouveau dispositif : PRE (Bonneville, Cluses, Scionzier)

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

AGGLOMÉRATION DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Rhône)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal

Entrée en politique de la ville : 1989

Signataires du contrat : communes de Villefranche-sur-Saône, Limas, Gleizé, District d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : six quartiers considérés comme « sensibles », Belleroche, classé en Zus, sur les communes de Villefranche, Limas et Gleizé, Béligny classé en ZRU à Villefranche, Trousier et le Garet à Villefranche

Dispositifs : CIPD (intercommunal), CLS (Villefranche)

Maîtrise d'œuvre : chef de projet d'agglomération, son assistante, un agent de développement chargé de GSUP, un coordonnateur de développement social au niveau de l'agglomération

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, État, Région, conseil général, Caf

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1 (Béligny classé en Zus et ZRU), deux quartiers en catégorie 2 (Belleroche classé en Zus)

Dispositifs : CLS/CLSPD, CTEF

Nouveaux dispositifs : ASV, PRE

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement Prévention de la délinquance, un adulte-relais Vie associative, un coordonnateur PRE, un agent de développement éducation, santé

AGGLOMÉRATION LYONNAISE (Rhône)

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal de l'agglomération lyonnaise

Entrée en politique de la ville : 1984 pour certaines communes

Signataires du contrat : communauté urbaine de Lyon, ville de Brignais, État, Région, conseil général, caf de Lyon, Fas, CDC, ABC HLM du Rhône, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs de Miribel Jonage, ANPE

Géographie prioritaire : 23 quartiers en catégorie 1 (dont GPV et ORU), 21 en catégorie 2, 19 en catégorie 3

Conventions locales : Brignais, Bron, Caluire, Décines, Écully, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne

Dispositifs : PLH (agglomération), 2 Plie intercommunaux (Est lyonnais, Ouest lyonnais); GPV : Lyon (La Duchère), Rillieux-la-Pape (Ville Nouvelle), Vaulx-en-Velin, Vénissieux (Minguettes et Max-Barel); ORU : Saint-Priest centre

Maîtrise d'œuvre : un service DSU à la communauté urbaine composé d'un directeur, d'assistants thématiques (programmes européens, développement économique, gestion de projet urbain, gens du voyage...) et financiers, 29 chefs de projets territorialisés et « tri-mandats » (État, communauté urbaine, ville); 85 personnes au total

Contrat de ville (2000-2006) intercommunal de Givors-Grigny

Communauté de communes Rhône-Sud depuis 2000

Entrée en politique de la ville : 1990

Signataires du contrat : communes de Givors et Grigny, communauté de communes, État, Région, conseil général, Caf, Fas, CDC, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : centre-ville et les Vernes (classés en Zus et ZRU) à Givors (catégorie 1), centre-ville (catégorie 2) et Vallon Jayon (classé en Zus) à Grigny ORU sur centre-ville et Les Vernes à Givors, centre-ville et Vallon Jayon à Grigny

Dispositifs : Plie Rhône-Sud, CIPD, CLS (intercommunaux); Cel à Givors et Grigny, CTL à Grigny

Maîtrise d'œuvre : directeur de projet au niveau de l'agglomération, trois chefs de projet territoriaux et ayant des responsabilités thématiques au niveau communal et intercommunal, agent de développement social au niveau communal (Grigny), chargé de mission tranquillité au niveau communal (Givors) et de l'agglomération

► **Cucs (2007-2009) intercommunal de l'agglomération lyonnaise**

Signataires du contrat : communauté urbaine de Lyon, État, Région, conseil général, Caf, ABC HLM du Rhône, Syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs de Miribel Jonage, ANPE

Géographie prioritaire : 24 quartiers en catégorie 1, 23 quartiers de catégorie 2, 16 quartiers de catégorie 3

Conventions locales : Bron, Brignais, Caluire, Décines, Écully, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

Dispositifs : PLH, 3 Plie, 3 CTEF (intercommunaux)

Maîtrise d'œuvre : une direction Politique de la ville et renouvellement urbain (PVRU), qui comprend, pour sa partie politique de la ville : un directeur de service, un chargé de mission développement économique (à noter aussi un chargé de mission renouvellement urbain et 3 chefs de projets urbain dans ce service); 36 chefs de projets territorialisés et/ou directeurs de mission; environ 83 agents de développement et chargés de mission thématiques composant les équipes locales d'animation aux côtés des chefs de projets (détail des équipes locales pages suivantes)

■ **CONVENTIONS LOCALES D'APPLICATION DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE**

Les signataires des conventions communales des Cucs ne sont pas mentionnés, faute d'informations mobilisables.

BRIGNAIS

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 2 (Les Pérouses classé en Zus), un quartier en catégorie 3

Dispositifs : CLS/CLSPD, Pel/Cel

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement social

BRON

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1989

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, CDC, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : Terraillon, Parilly classés en catégorie 1

Dispositifs : CCPD, CLS, Plie

Maîtrise d'œuvre : une équipe à Parilly : chef de projet, agent de développement social, agent de développement économique (mi-temps), animateur technique (mi-temps); une équipe à Terraillon : chef de projet, agent de développement social et habitat, agent de développement économique (mi-temps), animateur technique (mi-temps), chargé de communication

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : 2 quartiers en catégorie 1 (Parilly et Terraillon classés en Zus et ZRU)

Dispositifs : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie

Nouveaux dispositifs : PRU (Parilly, Terraillon), PRE, ASV

Maîtrise d'œuvre : une équipe à Parilly : un chef de projet, un agent de développement social, un agent de développement économique, un animateur technique, une chargée de la GSUP/concertation; une équipe à Terraillon : un chef de projet, un agent de développement habitat, un agent de développement vie sociale, un agent de développement économique, un chargé de communication/GSUP; un coordinateur ASV

Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

CALUIRE

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 2001

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : Cuire-le-Bas (catégorie 2)

Dispositif : CCPD

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 2, deux quartiers en catégorie 3

Dispositif : CLSPD/CLS

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement social

DÉCINES

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1991

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, CDC, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : La Soie-Montaberlet (catégorie 1), La Berthaudière-Les Sablons et Le Prainet classé en Zus (catégorie 2), Les Marais (thématique d'agglomération « gens du voyage sédentarisés ») et Bonneveau (thématique d'agglomération « lotissements récents en difficulté »)

Dispositifs : CCPD, CLS, Plie, conférence communale du logement – Opah

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, agent de développement social, responsable prévention-sécurité, directeur du Plie, technicien d'insertion, agent administratif et financier ; équipe élargie au directeur du CCAS et responsable du service jeunesse

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : trois quartiers en catégorie 2 (Le Prainet classé en Zus)

Dispositifs : Plie, CLS/CLSPD

Nouveau dispositif : PRE

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un chef de projet Plie Uni-Est, une coordinatrice Programme de réussite éducative, une chargée de mission prévention de la délinquance et sécurité

ÉCULLY

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 2000

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, CDC, Fas, bailleur social

Géographie prioritaire : Les Sources-le Pérolle, secteur des Cerisiers

Maîtrise d'œuvre : chef de projet par ailleurs agent des services extérieurs – CCAS et agents municipaux en charge des affaires sociales, urbaines

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 3

Dispositif : Pel/Cel

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

FEYZIN

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1994

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas

Géographie prioritaire : Les Razes et Vignettes-Figuières (catégorie 2)

Dispositifs : CCPD, Cel, CTL

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, agent de développement social, responsable du CCPD et de la concertation avec les habitants, coordonnateur du Cel, coordonnateur du CTL, chargé de communication ; équipe élargie aux directeurs du Plie et de la maison pour l'emploi

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 2

Dispositifs : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie

Nouveaux dispositifs : PRE, ASV

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, une chargée de GSUP, un agent de prévention, un agent de développement social pôle habitants

FONTAINES-SUR-SAÔNE

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1992

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleur social, Sytral

Géographie prioritaire : La Norechal (catégorie 1), Les Marronniers classé en Zus (catégorie 2)

Dispositif : CCPD

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, agent de développement, chargé de communication

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1 (La Norechal), un quartier en catégorie 3 (Les Marronniers classés en Zus)

Dispositifs : CISPDP, Pel/Cel

Nouveau dispositif : PRU (La Norechal)

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement/coordonateur CISPDP

GIVORS

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (Les Vernes classé en Zus, ZRU et Centre ville), un quartier en catégorie 3

Dispositifs : CLS/CLSPD et Plie (intercommunaux), Pel/Cel

Nouveaux dispositifs : PRE, ASV, PRU (Les Vernes, Centre)

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement

GRAND PARC MIRIBEL-JONAGE

Contrat de ville intercommunal (2002-2006)

Entrée en politique de la ville : 1997

Signataires du contrat : Symalim (syndicat propriétaire du parc) État, Région, Grand Lyon, Caf, Segapal (Sem gestionnaire du Parc).

Géographie prioritaire : territoire du Parc (2 200 ha), sur 11 communes riveraines

Dispositif : CLS

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

Cucs (2007-2009) intercommunal

Signataires du contrat : Symalim (syndicat propriétaire du parc), État, Région, conseil général, Grand Lyon, Caf, Segapal (Sem gestionnaire du Parc).

Géographie prioritaire : territoire du Parc (2 200 ha), sur 11 communes riveraines

Dispositif : CLS

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

GRIGNY

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 2 (Vallon Jayon classé en Zus)

Dispositifs : CLS/CLSPD et Plie (intercommunaux), Pel/Cel

Nouveau dispositif : PRE

Maîtrise d'œuvre : un agent de développement (sous la responsabilité du chef de projet de Givors)

LYON

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1992

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas

Géographie prioritaire : quartiers Pentes de la Croix-Rousse (1^{er}), Moncey-Voltaire (3^e), Langlet-Santy et Mermoz (8^e) en catégorie 1 ;

Ménival, Sœur Janin, Jeunet (5^e), États-Unis – Pressensé (8^e), Cités sociales de Gerland, La Duchère (GPV), Centre Vaise, Cités Sociales, Le Vergoin (9^e) en catégorie 2

Dispositifs : CCPD, CLS, Plie, conférence communale du logement
Maîtrise d'œuvre : directeur de projet, sept professionnels chefs de projet, conseillers techniques ou agent de développement thématiques (sécurité, culture, éducation, santé, prévention de la délinquance, socio-éducatif) au niveau communal et sept équipes au niveau des quartiers comprenant chef de projet, un ou deux agents de développement territorial ou thématique, chargé de communication

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : cinq quartiers en catégorie 1 (Pentes de la Croix-Rousse (1^{er}), Moncey-Voltaire (3^e), Langlet-Santy (8^e) classés en Zus; Mermoz (8^e) classé en Zus et ZRU; Duchère (9^e) classé en Zus, ZRU et ZFU; cinq quartiers en catégorie 2 (Guillotière (7^e), États-Unis (8^e) classés en Zus); un quartier en catégorie 3

Dispositifs : Pel/Cel, CLSPD/CLS, Plie

Nouveaux dispositifs : PRU (Mermoz, Duchère), ASV, PRE

Maîtrise d'œuvre : un directeur du développement territorial, un directeur adjoint, un chef de projet « Projets européens », un coordonnateur veille éducative/PRE, un coordonnateur ASV, un chargé de mission égalité, un chargé de mission formation des acteurs, un chargé de mission jeunesse, un chargé de mission vie associative; Lyon 1^{er} : un chef de projet, un agent de développement, un agent de développement économique, un agent de développement GSUP/habitat, une coordinatrice ASV; Lyon 3^e : un chef de projet, un agent de développement territorial, un coordonnateur Pel; Lyon 5^e : un chef de projet, une coordinatrice Pel; Lyon 7^e : un chef de projet, un agent de développement territorial, un coordonnateur Pel, une coordinatrice ASV; Lyon 8^e : deux chefs de projet, deux agents de développement territorial (quartiers L. Santy, États-Unis, Moulin à Vent et quartiers Mermoz Sud et Nord), un agent de développement habitat/GSUP, un agent de développement santé, un agent de développement culture, un agent de développement Insertion, un chargé de communication; Lyon 9^e : un directeur de projet, un directeur de projet adjoint, deux agents de développement (social-santé, habitat), un chargé de mission GSUP, un chargé de mission emploi-insertion, un chargé de mission développement économique

Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

LA MULATIERE

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1994

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : Le Confluent en catégorie 2

Dispositifs : Plie (intercommunal), CLS

Maîtrise d'œuvre : chef de projet

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 3

Dispositif : CLSPD

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet

MEYZIEU

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1989

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas

Géographie prioritaire : Les Plantées (catégorie 1), Mathiolan-Peyssillieu (catégorie 2), L'Espérance-Vellin Dombes, Gadelles-Terrasses

Dispositifs : CLS, CCPD, Cel

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, agent de développement social

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1, un quartier en catégorie 2 (Les Plantées classé en Zus)

Dispositifs : CLS/CLSPD, Cel

Nouveaux dispositifs : PRE, ASV

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement social, une secrétaire

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1994

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux, Sytral

Géographie prioritaire : quartiers Nord en catégorie 2, quartier de la Source et de l'Écho

Dispositifs : CCPD, Cel, CTL

Maîtrise d'œuvre : chef de projet (70 %), par ailleurs responsable du service jeunesse, et agent de développement socio-culturel

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 2

Dispositifs : Cel/Pel, CLSPD

Nouveau dispositif : PRE

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement

loppement, un assistant sécurité, un assistant pôle jeunesse, un animateur PRE

OULLINS

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1992

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : La Saulaie (catégorie 1, ZRU et objectif 2), Le Golf (catégorie 2, Zus), HLM Ampère, Cité des Séquoia, Les Ifs

Dispositif : CCPD

Maîtrise d'œuvre : chef de projet (70 %), agent de développement (quartiers de La Saulaie et du Golf), chargé de communication et de l'information de proximité

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1 (La Saulaie classé en Zus et ZRU), un quartier en catégorie 2 (Le Golf classé en Zus), un quartier en catégorie 3

Dispositifs : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie

Nouveau dispositif : ASV

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent d'insertion, un agent de développement social

PIERRE-BÉNITE

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1992

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux, Sytral

Géographie prioritaire : Haute-Roche (catégorie 1)

Dispositifs : CCPD, CLS, CTL

Maîtrise d'œuvre : chef de projet, agent de développement insertion économique, coordinateur CCPD, chargé de communication

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : un quartier en catégorie 1 (Hautes Roches classé en Zus)

Dispositifs : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie

Nouveaux dispositifs : PRE, ASV

Maîtrise d'œuvre : un chef de projet, un agent de développement promotion des habitants, un agent de développement habitat et GSUP, un agent de développement cohésion sociale-ASV

RILLIEUX-LA-PAPE (GPV)**Contrat de ville (2000-2006)****Entrée en politique de la ville** : 1992**Signataires du contrat** : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux**Géographie prioritaire** : GPV en catégorie 1, la Roue-square Dunant, Vancia**Dispositifs** : CCPD, CLS, Plie**Maîtrise d'œuvre** : directeur de projet, agent de développement insertion, agent de développement prévention, deux agents développement territoriaux (dont l'un gestionnaire d'équipement par ailleurs)**Cucs (2007-2009)****Géographie prioritaire** : un quartier en catégorie 1 (Ville Nouvelle classé en Zus, ZRU et ZFU), un quartier en catégorie 3**Dispositifs** : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie**Nouveaux dispositifs** : PRU (Ville Nouvelle GPV), PRE, ASV**Maîtrise d'œuvre** : un chef de projet, un agent de développement Semailles, un agent de développement territorial Alagniers/Mont-Blanc, un agent de développement territorial Velette, un agent de développement création d'activités, une coordinatrice CLSPD, un chef de projet Plie, un chargé de mission ZFU**SAINT-FONS****Contrat de ville (2000-2006)****Entrée en politique de la ville** : l'Arsenal en 1993, les Clochettes en 1995**Signataires du contrat** : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux, CDC, Sytral, ANPE**Géographie prioritaire** : l'Arsenal en ZRU et catégorie 1, les Clochettes en Zus et catégorie 1**Dispositifs** : Plie, CTL, CLS**Maîtrise d'œuvre** : une équipe pour l'Arsenal : chef de projet, agent de développement social, chargée de GSP ; une équipe pour les Clochettes : chef de projet, agent de développement social et habitat ; au niveau communal : chargé de mission prévention et sécurité, chef de projet Plie, chargé de repérage des initiatives d'habitants**Cucs (2007-2009)****Géographie prioritaire** : deux quartiers en catégorie 1 (Arsenal – Maisons Bleues Grande Terre classé en Zus et ZRU, Les Clochettes classé en Zus)**Dispositifs** : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie**Nouveaux dispositifs** : PRU (Arsenal), ASV, PRE**Maîtrise d'œuvre** : un chef de projet, une chargée de la gestion sociale urbaine de proximité, un agent de développement social Arsenal, un agent développement social et habitat Clochettes, un coordonnateur PRE, un coordonnateur ASV**SAINT-GENIS-LAVAL****Contrat de ville (2000-2006)****Entrée en politique de la ville** : 1995**Signataires du contrat** : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas**Géographie prioritaire** : Basses Barolles (catégorie 2), Champlong et La Mouche**Dispositifs** : CCPD, CLS**Maîtrise d'œuvre** : chef de projet, chargé de mission développement social, agent de développement social et habitat (quartier de Basse-Barolle)**Cucs (2007-2009)****Géographie prioritaire** : un quartier en catégorie 2**Nouveau dispositif** : PRE**Maîtrise d'œuvre** : un chef de projet, un chef de projet enfance/jeunesse et animation, un agent de développement**SAINT-PRIEST (ORU)****Contrat de ville (2000-2006)****Entrée en politique de la ville** : 1990**Signataires du contrat** : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, CDC, bailleurs sociaux**Géographie prioritaire** : Objectif 2 sur les Alpes-Bellevue Diderot ; Saint-Priest centre (ORU) comprenant les sous-secteurs Alpes-Bellevue (catégorie 1), Diderot (catégorie 2), et Bel Air (catégorie 1), Beauséjour (catégorie 2)**Dispositifs** : CCPD, CLS, Plie**Maîtrise d'œuvre** : chef de projet, agent de développement social, secrétariat mi-temps pour Centre-ville ORU ; autre équipe de même composition pour Bel Air-La Gare**Cucs (2007-2009)****Géographie prioritaire** : deux quartiers en catégorie 1 (Alpes-Bellevue et Bel-Air classés en Zus), un quartier de catégorie 2 (Beauséjour classé en Zus), un quartier de catégorie 3**Dispositifs** : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie**Nouveaux dispositifs** : PRU, PRE, ASV**Maîtrise d'œuvre** : une équipe Bel-Air : un chef de projet, un agent de développement social, une chargée de mission GSUP/communication, PRU (Centre-ville),

Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale

PRE, ASV; une équipe Centre-ville – Beauséjour : un chef de projet, un agent de développement social, un agent de développement habitat/plan de sauvegarde-Centre

VAULX-EN-VELIN (GPV)

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1993

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, CDC, HLM Vaulx

Géographie prioritaire : objectif 2 sur Vaulx Nord; Vaulx GPV, Vaulx-en-Velin Sud (catégorie 1)

Dispositifs : CCPD, CLS, Plie

Maîtrise d'œuvre : directeur de projet (GPV), deux chefs de projet (ville et communauté urbaine), sept chargés de développement territorial, un agent de développement territorial, cellule de communication

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (Grappinière Petit Pont classé en Zus, ZRU et ZFU, Vaulx Sud classé en Zus et ZRU)

Dispositifs : CLSPD/CLS, Plie, Pel/Cel

Nouveaux dispositifs : PRU (GPV), ASV, PRE

Maîtrise d'œuvre : un directeur GPV, un chef de projet développement social ville, une chargée de développement territorial – projet urbain, une chargée de développement territorial – GSUP, habitat, un chargé de développement territorial – prévention sécurité, commerces de proximité – quartiers Petit Pont, Noirettes, Grolières, Grappinière, un chargé de développement territorial – citoyenneté – quartiers Mas du Taureau, Pré de l'Herpe, Cervelières Sauveteurs, une chargée de développement territorial – emploi, formation – quartiers Sud, une chargée de développement territorial – développement social, culture – quartiers Est, deux chargés de communication

VÉNISSIEUX (GPV)

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1982

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, CDC, bailleurs sociaux, IUFM

Géographie prioritaire : GPV et catégorie 1 sur les Minguettes (ZRU) et Max-Barel (Zus)

Dispositifs : CCPD, CLS, Plie

Maîtrise d'œuvre : deux chefs de projet (ville et communauté urbaine), un adjoint, cinq agents de développement sur les quartiers et le centre commercial et de services de Vénissy

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (Max-Barel classé en Zus, Les Minguettes classé en Zus, ZRU et ZFU), un quartier en catégorie 3

Dispositifs : CLSPD/CLS, Pel/Cel, Plie

Nouveaux dispositifs : PRU (Les Minguettes GPV), PRE, ASV

Maîtrise d'œuvre : un directeur GPV, une directrice adjointe GPV, un agent de développement Pyramide-Amstrong, un agent de développement Max Barel-Monmousseau, un agent de développement Montchaud-Division Leclerc-Rotonde, un agent de développement Léo Lagrange, un agent développement centre commercial Vénissy, deux chargés de mission ZFU

VILLEURBANNE

Contrat de ville (2000-2006)

Entrée en politique de la ville : 1990

Signataires du contrat : commune, communauté urbaine, État, Région, conseil général, Caf, Fas, bailleurs sociaux

Géographie prioritaire : Bel Air, Les Brosses, Saint-Jean en catégorie 1; Jacques Monod, Les Buers Tonkin en catégorie 2

Dispositifs : CCPD, CLS, Plie

Maîtrise d'œuvre : deux chefs de projet (ville et communauté urbaine), trois agents de développement thématique (économie-insertion, culture, sport), chargé de mission prévention, chargé de communication, au niveau communal; cinq agents de développement territorial sur les quartiers

Cucs (2007-2009)

Géographie prioritaire : deux quartiers en catégorie 1 (Bel Air – Les Brosses classé en Zus, Saint-Jean classé en Zus et ZRU), trois quartiers en catégorie 2 (Les Buers classé en Zus)

Dispositifs : CLS/CLSPD, Plie

Nouveaux dispositifs : PRU (La Poudrette), ASV, PRE

Maîtrise d'œuvre : une directrice mission démocratie, développement et vie des quartiers, une directrice adjointe projet contrat de ville, un chargé de mission prévention-sécurité, un agent de développement économique, un agent de développement culturel, un agent de développement santé, un agent de développement territorial Buers – Croix-Luizet – J. Monod, un agent de développement territorial Tonkin, un agent de développement territorial Bel Air les Brosses, un agent de développement territorial Saint-Jean